

CONTACTER LES CENTRES DE PRÉVENTION DE LA TUBERCULOSE

› BRUXELLES

Rue Haute, 290 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02 538 05 95
E-mail : cpt.bruxelles@fares.be

› NAMUR ET BRABANT WALLON

Centre de Santé Provincial
Rue Château des Balances, 3bis - 5000 Namur
Tél.: 081 77 51 02
E-mail : cpt.namur-brabantwallon@fares.be

› HAINAUT

Polyclinique du Mambourg
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi
Tél.: 071 31 35 04
E-mail : cpt.hainaut@fares.be

› LIÈGE

Carrefour Santé Social (CaSS)
Rue Saint-Laurent 79 - 4000 Liège
Tél.: 04 279 30 08
E-mail : cpt.liege@fares.be

› LUXEMBOURG

Centre de Santé Provincial
Rue Erène, 1 - 6900 Marche
GSM : 0474 57 17 28
E-mail : cpt.luxembourg@fares.be



LE SIÈGE CENTRAL DU FARES
pour tout renseignement relatif aux formations
ou pour des demandes plus spécifiques.

› Équipe Centrale

Rue Haute, entrée 290 - 807A - 1000 Bruxelles
Tél.: 02 512 29 36
E-mail : prevention.tuberculose@fares.be

› www.fares.be

› DÉCLARER LA TUBERCULOSE*

› QUE DÉCLARER ?

Tout cas de tuberculose, pulmonaire ou extrapulmonaire, confirmé ou non par la bactériologie.

› QUAND DÉCLARER ?

Dans les 48h idéalement.

› COMMENT DÉCLARER ?

En Région bruxelloise

- Via la plateforme internet MATRA-Bru : <https://matra.sciensano.be/Bru>
- Par e-mail : notif-hyg@vivalis.brussels
- Par téléphone : 02 552 01 91

En Région wallonne

- Via la plateforme internet Trace In Wal : <https://matra.sciensano.be>
- Par e-mail : surveillance.sante@aviq.be
- Par téléphone : 071 33 77 77

* En Région wallonne, déclaration obligatoire selon l'Arrêté royal du gouvernement de Wallonie relatif à la prophylaxie des maladies transmissibles, A.R. 19-07-2022, M.B. 20-09-2022.

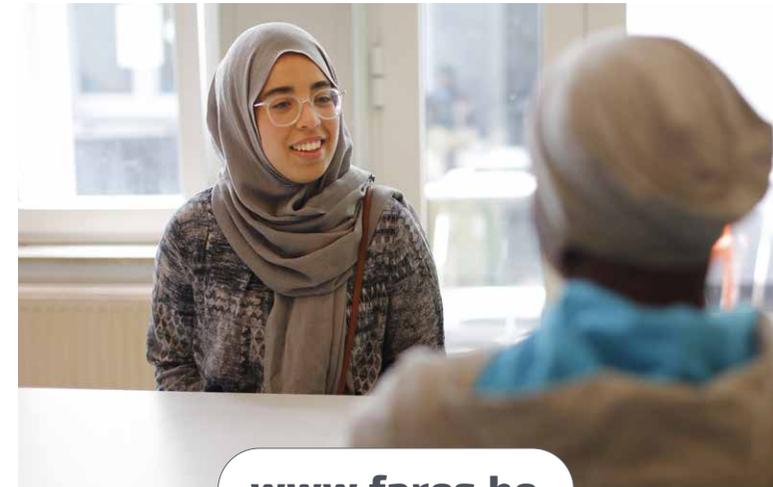
En Région de Bruxelles-Capitale, déclaration obligatoire selon l'Arrêté du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune, 30-06-2022, M.B. 18-08-2022.



Éditeur responsable : J.P. Van Vooren, 290 rue Haute, 1000 Bruxelles.
Mise en page : N. da Costa Maya, www.cdcsasbl.be. Illustrations : Ch. Papazoglakis.
1^{re} édition : janvier 2017. Mise à jour mai 2024.



LA TUBERCULOSE QUELS SERVICES PROPOSE LE FARES ?



www.fares.be



› LES MISSIONS DU FARES

Le FARES est chargé de la coordination des activités de prévention et de la surveillance de la tuberculose en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

› SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

- Collecte et traitement de données.
- Rédaction d'un registre de la tuberculose.

› CENTRE D'EXPERTISE

- Avis et conseils scientifiques.
- Formations et réponses aux demandes.
- Évaluation des stratégies.

› SOCIO-PROPHYLAXIE

- Dépistage des contacts.
- Supervision de traitement et accompagnement des patients.

› COMMUNICATION

- Information des patients et leur entourage, des professionnels du secteur médico-social.
- Création de partenariats pour prévenir la tuberculose dans les groupes à risque, et plus particulièrement dans les populations précarisées.

SERVICES AU NIVEAU LOCAL

- › **Contact avec chaque nouveau patient** atteint de tuberculose pour l'informer sur la maladie, évaluer son adhésion au traitement et réaliser l'enquête d'entourage.
- › **Dépistage** par test cutané tuberculinique (TCT) de l'entourage des patients contagieux (coordination ou intervention).
- › **Supervision de traitement et accompagnement** des patients (piluliers, visites à domicile, démarches sociales).
- › **Démarches** pour faciliter l'accès au diagnostic et au traitement de la tuberculose ainsi que pour améliorer la compliance des patients.
- › **Appui technique et formation** à la réalisation du TCT.
- › **Réponses** aux demandes d'avis et organisation de séances d'information.
- › **Collaboration** dans le cadre de dépistages organisés parmi un public vulnérable.
- › **Réalisation de dépistages** systématiques sur base de conventions (stagiaires, personnels à risque).

SERVICES AU NIVEAU CENTRAL

- › **Réponses** aux demandes d'avis des professionnels médico-sociaux, des pouvoirs publics et des différents partenaires.
- › **Organisation** de séances de formation et d'information.
- › **Réalisation** et diffusion de recommandations, d'outils et de publications.
- › Aide à l'**élaboration de stratégies** pour le contrôle de la tuberculose et leur **évaluation**.



› EN RÉGION WALLONNE ET À BRUXELLES

Une équipe infirmière spécialisée dans le domaine de la tuberculose est localisé dans chaque province et à Bruxelles. Le siège central assure la coordination.

✗ Le FARES ne réalise pas de vaccination contre la tuberculose, ni de test tuberculinique (TCT) pour les voyageurs.